

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 V. 184 Vœu de soutien à la mobilisation de la jeunesse pour le climat.

Le Conseil de Paris,

Considérant la mobilisation inédite et massive de la jeunesse le 15 mars 2019, suite à l'appel lancé par Gretha Thunberg pour une « grève scolaire mondiale » pour le climat tous les vendredis 15 de chaque mois, et qui a réuni entre 30 et 40 000 jeunes à Paris. D'après les témoignages recueillis, beaucoup de parents ont encouragé leurs enfants dans cette démarche et un certain nombre de professeurs ont également tenu à s'y associer, comme ceux du mouvement des « enseignants pour la planète » ;

Considérant la nécessité de répondre à cette interpellation des pouvoirs publics par notre jeunesse en intégrant encore davantage les grands enjeux environnementaux aux politiques municipales et départementales, notamment dans les établissements scolaires et périscolaires ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris en matière de lutte contre le dérèglement climatique, qui s'est notamment traduit par l'adoption à l'unanimité du Plan Climat Air Énergie territorial au Conseil de Paris de mars 2018 : ce Plan intègre tout un volet mobilisation qui insiste sur la nécessité d'informer et d'accompagner une grande variété d'acteurs pour que cette lutte porte ses fruits, à commencer par la nouvelle génération pour laquelle la Ville prévoit des actions de sensibilisation dès le plus jeune âge ;

Considérant les 2 millions de signatures recueillies en un mois par « l'Affaire du siècle » appelant à engager une action en justice contre l'Etat pour carence fautive et préjudice écologique, ce qui en fait la pétition la plus signée de l'histoire en France, ainsi que la très forte mobilisation des Parisien.ne.s lors de la marche du siècle qui a réuni entre 36 000 et 100 000 participants le 16 mars 2019 ;

Considérant l'appel lancé en janvier 2019 par 500 personnalités pour des « lundis verts » sans consommation de viande ni de poisson, et la pétition lancée par Greenpeace « 2 fois trop » qui dénonce la surconsommation des produits carnés dans la restauration scolaire ;

Considérant l'effet désastreux de la consommation de viande pour l'environnement, puisqu'elle constitue, avec l'élevage destiné à l'alimenter, la première source d'émission de CO2 sur la planète, devant les transports ;

Considérant l'instauration d'une alternative végétarienne quotidienne dans toutes les cantines scolaires du 2e et du 18e arrondissement de Paris ;

Considérant l'implication déjà effective de nombreuses structures scolaires parisiennes dans des projets de développements durable, à travers des réseaux comme Eco-écoles ou des labels comme l'ED3 délivré par l'Académie de Paris ;

Considérant le succès rencontré par les activités de la Maison Paris-Nature lorsqu'elle accueillait des groupes scolaires, ou celles menées par le Centre de Ressources d'Éducation à l'Environnement ;

Considérant les différentes actions de sensibilisation aux enjeux environnement mises en œuvre par la Ville, tant dans le 1^{er} degré (via les ateliers TAP ou durant les centres de loisirs) que dans le 2nd degré (dans le cadre du dispositif Actions Collégiens) ;

Aussi, sur proposition de Fatoumata Koné, David Belliard et des élu.e.s du groupe Ecologiste de Paris (GEP), au nom de l'exécutif,

Emettent le vœu que :

- la Ville de Paris profite de la mobilisation en cours pour redynamiser les dispositifs d'éducation de la jeunesse aux grands enjeux environnementaux ;

- afin d'accompagner et soutenir les mobilisations des collégiens, soit proposé :

- une expérimentation de rédaction de « Plans Climats » dans les collèges parisiens volontaires ; cette expérimentation, à proposer à l'Académie de Paris, devrait s'accompagner de la mise à disposition de moyens adéquats par la Ville de Paris (outils, formations), qui pourrait s'appuyer par exemple sur l'expertise de structures comme l'Agence Parisienne du Climat ;

- des actions concrètes soient également poursuivies afin que les cantines des collèges parisiens soient bonnes pour le climat : à travers la poursuite et l'amplification d'actions de sensibilisation de lutte contre le gaspillage alimentaire, et d'une façon générale, dans le respect des différents mode de gestion de la restauration collective des collèges (caisse des écoles, restauration autonome, ou gestion par la Région Ile-de-France), la poursuite de la mise en œuvre de stratégie d'approvisionnement visant à réduire l'empreinte carbone de la restauration scolaire comme par exemple la poursuite du développement des menus végétariens, qu'il s'agisse de l'augmentation du nombre de menus végétariens par semaine, dans le cadre de la réglementation nationale, ou de la proposition d'une alternative végétarienne) et d'une alimentation écoresponsable et permettant aux élèves de vivre concrètement leur engagement pour l'environnement ;

- la Ville de Paris travaille à intégrer au parcours éducatif de chaque enfant sur les temps périscolaire, au moins un atelier ou un projet d'éducation au développement durable ;

- soit présenté à la 6e commission du Conseil de Paris de juin 2019 un bilan chiffré des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable réalisées par la DASCO sur l'année scolaire 2017-2018 afin d'analyser la correspondance de celles-ci avec les attentes des jeunes.